



Toute personne détentrice d'une carte d'identification nationale (CIN) – après la date de 27 juillet 2014 – ne pourra pas voter aux prochaines élections législatives, municipales et locales, fixées respectivement au 26 octobre et au 28 décembre de cette année, a appris HPN.

C'est le Conseil électoral provisoire (CEP) qui, dans une note de presse du 11 juin 214 (05P), a pris cette décision, sans expliquer la raison.

« L'obtention de toute carte électorale effectuée après le 27 juillet n'habilite nullement son titulaire à voter aux [dites] élections », précise le Conseil électoral provisoire, dans une note signée par le président de l'institution, Me. Frizto Canton.

Le CEP a tenu à faire cette précision après avoir informé « l'ensemble des acteurs de la vie nationale, les candidats, les électeurs, les agents des services publics y habilités que la date du 27 juillet 2014 reste et demeure le dernier jour fixé pour leur inscription dans le registre électoral, pour être autorisés à voter aux échéances électorales (du 26 octobre et du 28 décembre 2014). »

Haïti-Élections: Les détenteurs de CIN, après le 27 juillet, interdits de voter aux élections

Écrit par SFD/HPN

Vendredi, 13 Juin 2014 16:18

Le Conseil électoral, poursuit la note, rappelle aux retardataires d'accomplir cette formalité décisive aux bureaux de l'Office national d'identification (ONI) proches de leur domicile.

Sylvestre Fils Dorcilus